

Mention d'information 24-15 RGPD

Droit de communication

La Mutualité Sociale Agricole du Nord – Pas de Calais met en œuvre un traitement de données à caractère personnel, dénommé « Droit de communication » dont la finalité est l'utilisation du droit de communication prévu par la Circulaire DSS n°2011-323 du 21 juillet 2011, relative aux conditions d'application par les organismes de Sécurité Sociale du droit de communication, institué aux articles L.114-19 et suivants du Code de la Sécurité Sociale.

Le traitement a pour objectifs :

- de permettre aux agents des services Lutte contre la Fraude, Contrôle Interne, Contrôle Externe ou tout autre agent et/ou service, dont le besoin est nécessaire, de vérifier auprès d'un tiers :
 - o les informations déclarées par un adhérent,
 - o d'en prendre connaissance,
 - o et au besoin, de recevoir copie de documents (entreprises privées, administrations, établissements et organismes divers)
 - o Et ce toujours dans le strict respect du cadre juridique.

Ce droit de communication peut s'appliquer, soit dans le cadre de l'instruction d'une demande, soit dans le cadre d'un contrôle à postériori.

Les bases légales de ce traitement sont l'obligation légale et la mission de service public.

La MSA Nord – Pas de Calais est amenée à collecter vos données personnelles indirectement (à partir des informations déjà connues de votre caisse).

Les catégories d'informations traitées sont les suivantes :

- Données d'identification,
- Vie personnelle,
- Vie professionnelle,
- Informations d'ordre économique et financier,
- NIR.

Les catégories de données ne sont pas exhaustives. Elles concernent toute donnée déclarée par un adhérent permettant à la MSA Nord – Pas de Calais de répondre à un droit de communication dans le strict respect du cadre juridique.

La conservation des données rejoint l'archivage des pièces justificatives en MSA et notamment s'appuie sur la partie réglementaire du Code Rural, du Décret n° 2007-508 du 3 avril 2007 relatif à la conservation des livres, registres, documents et pièces justificatives.

La D.U.A (Durée d'utilité Administrative) peut également être appliquée.

Les informations relatives à cette fiche de traitement sont conservées dans la limite de 5 ans après la date de clôture du dossier et/ou de l'extinction des voies légales de recours et/ou en respect de la DUA.

L'accès à l'ensemble des informations est réservé, en interne :

- A toute personne dûment habilitée des services Maîtrises des Risques – Qualité,
- A toute autre personne de la MSA Nord – Pas de Calais, dûment habilitée, nécessaire à la bonne exécution de cette fiche de traitement.

Conformément aux articles 15 et suivants du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), vous disposez de mesures protectrices de vos droits qui vous concernent (droits d'accès, rectification, opposition).

Les droits s'exercent sur demande écrite adressée au Directeur Général de la Caisse de Mutualité Sociale Agricole du Nord – Pas de Calais ou à sa Déléguée à la Protection des Données (DPO) à l'adresse mail suivante : dpo.grprec@msa59-62.msa.fr.

En cas de difficultés dans l'application des droits énoncés ci-dessus, toute personne peut introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) 3 Place de Fontenoy - TSA – 80715 – Paris Cedex 07.